

APPEL À PROJET 2025-2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENNES ET COLLÉGIENS



Dossier à déposer pour le 17 octobre 2025



POURQUOI UN CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENNES ET COLLÉGIENS ?



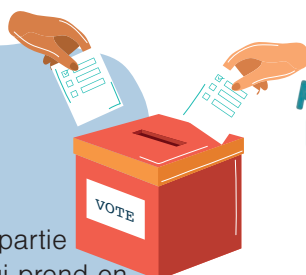
L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ

L'apprentissage de la citoyenneté fait partie intégrante des missions de l'école, qui prend en charge l'éducation aux valeurs de la démocratie et de la République.

Le Département souhaite y contribuer en organisant un « **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENNES ET COLLÉGIENS** ».

Il s'agit de donner aux jeunes un outil pour :

- permettre d'être acteurs, actrices de la vie locale avant la majorité,
- mieux comprendre la démocratie et les institutions,
- développer les notions de respect, de bien commun, d'intérêt général,
- apprendre le consensus, la négociation, la concertation, la décision.



DONNER LA PAROLE AUX JEUNES

Impliquer les collégiens et collégiennes dans les actions du Département :

- expérimenter la vie d'élus et d'élues,
- permettre de s'exprimer, débattre, argumenter, de partager une expérience,
- insuffler dynamisme et créativité.

DES JEUNES ÉLUS ET ÉLUES QUI REPRÉSENTERONT LES COLLÉGIENNES ET COLLÉGIENS

En tant que membres du Conseil départemental des collégiennes et collégiens, les classes ou groupes participants seront les représentantes des élèves de leur établissement mais auront également un rôle de relais. L'objectif de ce dispositif est en effet, d'éclairer la jeunesse sur les missions dévolues au Département et d'expliquer le rôle d'une conseillère et d'un conseiller départemental.



COMMENT FAIRE PARTIE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENNES ET COLLÉGIENS ?

- > UNE ANNÉE SCOLAIRE
- > UNE REPRÉSENTATION PARITAIRE « FILLES-GARÇONS »
DANS CHAQUE CLASSE OU GROUPE*
- > UN THÈME
- > UN ACCOMPAGNEMENT PAR LE DÉPARTEMENT
- > UN RAPPORT ET DEUX DÉLIBÉRATIONS (modèles fournis)
- > UN PROJET LAURÉAT

QUELLES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ?

Chaque année, suite à un appel à projets,
DES CLASSES OU GROUPE DE 5^e ET 4^e

sont retenus pour participer au Conseil départemental des collégiennes et collégiens dans la **limite de 10 collèves pour l'année** (1 par canton).

Chaque collève doit élaborer un projet au regard du thème défini et ensuite le déposer sous forme d'une proposition (rapport).

Au sein de chaque groupe ou classe participante :

- une représentation paritaire fille/garçon désignée selon des modalités décidées collégalement par la classe.
- une enseignante ou un enseignant référent avec la possibilité de travailler en transversalité des matières.
- une organisation interne laissée à l'appréciation, à l'expertise de l'établissement.

Le projet retenu devra être celui des élèves, porté par elles et eux.

** Groupes éco-délégués, conseil de vie collégienne...*

UN COMITÉ DE PILOTAGE RETIENT LES PROPOSITIONS PARMI CELLES DÉPOSÉES.

Elles doivent être en adéquation avec la thématique présentée, respecter les compétences départementales, être réalisables et correspondre à une production réelle des enfants, respectant leur raisonnement et leur expression.

Les propositions considérées recevables par le COPIL sont portées à la connaissance de l'ensemble des groupes ou classes participantes en vue d'un vote en classe. Tous les projets sont présentés par les élèves représentantes et représentants dans l'hémicycle au cours d'une session exceptionnelle présidée par le Président du Conseil départemental.

Préalablement, les collégiennes et collégiens votent en classe pour désigner les projets préférés et le résultat est transmis lors de la session exceptionnelle en mai.

La proposition désignée comme la meilleure par le Conseil des collégiennes et collégiens est présentée par la classe lauréate et soumise au vote lors de la session de juin à l'Assemblée départementale.

QUELLE EST LA PROPOSITION À TRAVAILLER ?

Un thème à enjeux reconduit cette année en lien avec les compétences départementales et les programmes pédagogiques.

Le thème 2025-2026

**BIEN VIVRE
DANS LE DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR
MAINTENANT
ET À L'HORIZON 2050**



Que seront les Côtes d'Armor en 2050 ?
Comment y vivrons-nous ?
Comment y vivrez-vous ?
Comment ce territoire sera-t-il aménagé ?

ALORS !

**ÉGALITÉ, SOLIDARITÉ,
ENVIRONNEMENT, CITOYENNETÉ,...**

**CÔTES D'ARMOR 2050 ;
QUE PEUT-ON FAIRE ENSEMBLE ?***

** Les projets proposés ne pourront se limiter à un simple copié-collé des années précédentes, ce qui pourrait conduire à une non recevabilité fin mars*

QUE DEVRA PRÉSENTER LA CLASSE ?

- > FORMALISATION DE LA PROPOSITION, PAR ÉCRIT,
 - > SOUS LE FORMAT INSTITUTIONNEL
 - > RÉDIGÉE PAR LES ÉLÈVES

- Un rapport synthétique (*un recto-verso maximum*) présentant le contexte, les motifs, l'intérêt de la ou des propositions émises.
- Deux délibérations types à remplir.
- Une vidéo de moins de 3 minutes.

POUR LA DÉSIGNATION DU PROJET LAURÉAT

- > UN TRAVAIL ORAL

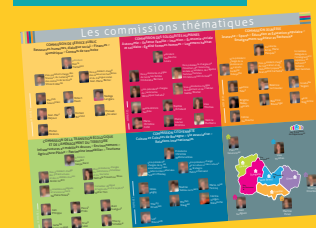
- Les jeunes représentantes et représentants expliquent en session la décision de leur classe respective.
- Une présentation en session départementale du projet par la classe lauréate.

DÉCOUVREZ LES PROJETS

sur le site **cotesdarmor.fr**
<https://cotesdarmor.fr/conseil-departemental-colleges>

LES ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

- Fourniture d'une mallette pédagogique permettant d'appréhender la politique départementale, le thème retenu mais également ce que sont un rapport et une délibération.
- Accueil au Conseil départemental des classes participantes.
- Accompagnement de la classe par l' élu ou l' élue du canton de rattachement du collège.
- Accompagnement, le cas échéant, par les services départementaux, pour la formalisation, l'apport d'expertise dans un domaine particulier.
- Une enveloppe globale est fléchée pour participer à la mise en oeuvre de quelques projets.



LE CALENDRIER

Juin

diffusion de l'appel à projet

17 octobre

retour du dossier de candidature joint

Fin octobre

désignation des classes retenues sur la base des dossiers de candidature reçus.

Décembre-janvier

visite de l'hémicycle du Conseil départemental pour mieux comprendre son fonctionnement. Au sein de chaque classe retenue, une représentation paritaire (binôme ou plus) sera désignée pour siéger au Conseil des collégiennes et des collégiens

Mi-mars

date limite de réception des projets au Département (dossier complet : rapport synthétique, délibération complétée et vidéo de moins de 3 minutes)

Fin mars

recevabilité des projets par le comité de pilotage

Avril/mai

sélection démocratique du projet par les collégiennes et collégiens. Un travail en classe est effectué sur les projets pour retenir le lauréat. Les représentantes et représentants de la classe expliquent ensuite en session la décision de leur classe respective et le vote réalisé

Juin

présentation en session du projet lauréat par la classe

